



2ND SESSION, 40TH LEGISLATURE, ONTARIO
62 ELIZABETH II, 2013

2^e SESSION, 40^e LÉGISLATURE, ONTARIO
62 ELIZABETH II, 2013

Bill 125

Projet de loi 125

An Act to proclaim Lincoln Alexander Day

Loi proclamant le Jour de Lincoln Alexander

Co-sponsors:

Mr. T. Arnott
Mr. B. Balkissoon
Mr. P. Miller

Coparrains :

M. T. Arnott
M. B. Balkissoon
M. P. Miller

Private Members' Bill

Projet de loi de députés

1st Reading October 31, 2013
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 31 octobre 2013
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims January 21 in each year as Lincoln Alexander Day.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 21 janvier de chaque année Jour de Lincoln Alexander.

An Act to proclaim Lincoln Alexander Day

Preamble

Lincoln MacCauley Alexander, one of the most outstanding and accomplished Ontarians of our time, was born on January 21, 1922.

Rising above the prejudice of the era, he embraced the opportunity of public education. He developed his talents and reached his full potential through disciplined study and the strength of his character.

He served in the Royal Canadian Air Force during World War II. Home again after the war, he graduated from McMaster University and Osgoode Hall Law School and qualified as a lawyer.

Responding to the call of public service, he was elected to the House of Commons in 1968, representing Hamilton West. In 1979, he was appointed to be Minister of Labour, making history as the Government of Canada's first black Cabinet Minister. Later he served as Chair of the Workers' Compensation Board of Ontario, now known as the Workplace Safety and Insurance Board, as the Lieutenant Governor of Ontario, the representative of Her Majesty the Queen, and as Chancellor of the University of Guelph, among many other community contributions.

He passed away on October 19, 2012 at the age of 90.

His life was an example of service, determination and humility. Always fighting for equal rights for all races in our society, and doing so without malice, he changed attitudes and contributed greatly to the inclusiveness and tolerance of Canada today.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Lincoln Alexander Day

1. January 21 in each year is proclaimed as Lincoln Alexander Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Loi proclamant le Jour de Lincoln Alexander

Préambule

Lincoln MacCauley Alexander, l'une des figures ontariennes les plus exceptionnelles et douées de notre époque, est né le 21 janvier 1922.

S'élevant au-dessus des préjugés de l'époque, il a saisi les chances que lui a offertes l'enseignement public. Il a développé ses talents et réalisé son plein potentiel grâce à des études rigoureuses et à sa force de caractère.

Il a servi dans l'Aviation royale canadienne pendant la Deuxième Guerre mondiale. Rentré au pays après la guerre, il a obtenu un diplôme de l'Université McMaster et un baccalauréat en droit d'Osgoode Hall Law School, et a été reçu avocat.

Répondant à l'appel du service public, il a été élu à la Chambre des communes en 1968, où il a représenté Hamilton Ouest. En 1979, il a été nommé ministre du Travail, devenant ainsi le premier Noir à accéder à un poste de ministre dans l'histoire du gouvernement du Canada. Par la suite, il a été président de la Commission des accidents du travail (maintenant appelée Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail), lieutenant-gouverneur de l'Ontario, soit le représentant de Sa Majesté la Reine, ainsi que chancelier de l'Université de Guelph, pour ne mentionner que quelques-unes de ses nombreuses contributions à la collectivité.

Il s'est éteint le 19 octobre 2012 à l'âge de 90 ans.

Tout au long de sa vie, il a fait preuve de dévouement envers les autres, de détermination et d'humilité. En luttant constamment en faveur de l'égalité des droits pour toutes les races dans notre société, et ce sans malveillance aucune, il a changé les mentalités et a largement contribué à l'esprit d'inclusivité et de tolérance qui règne au Canada de nos jours.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de Lincoln Alexander

1. Le 21 janvier de chaque année est proclamé Jour de Lincoln Alexander.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Short title

3. The short title of this Act is the *Lincoln Alexander Day Act, 2013*.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2013 sur le Jour de Lincoln Alexander*.